

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 29 mai 2017 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Marielle Duhème, Rémi Robidoux et Florent Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard

Le siège no. 6 est vacant.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

**17-05-29-4380 Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du lundi 29 mai 2017 à 19 h 04.

Adopté

Adoption de l'ordre du jour

**17-05-29-4381 Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 29 mai 2017 tel que présenté.

Adopté

Madame Johanne Hébert, trésorière de la Ville, présente le rapport financier consolidé de l'exercice financier terminé au 31 décembre 2015.

Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2015

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière, madame Johanne Hébert, dépose le rapport financier de la Ville de Huntingdon pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015 et le rapport du vérificateur externe, Goudreau Poirier Inc., transmis en vertu de l'article 108.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Dans son rapport, le vérificateur externe déclare avoir effectué l'audit des états financiers de la Ville de Huntingdon et des organismes sous son contrôle et que:

1° les états financiers consolidés représentent fidèlement la situation financière de la municipalité et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs nets et de leur flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;

2° le taux global de taxation réel a été établi conformément à la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1).

Approbation des dépenses dans le cadre du PAARRM – MTQ dossiers n° 00024367-1-69055 et n°00025062-1-69055 (2016-2017)

Considérant que le ministre des Transports du Québec a accordé à la Ville de Huntingdon, pour l'exercice financier 2016-2017, un montant de subvention de 13 491 \$ ainsi qu'un deuxième montant de 827 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;

Considérant que le coût des travaux exécutés sur les rues King et Dalhousie s'élève à 17 851.36 \$;

17-05-29-4382

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la résolution no. 17-03-06-4322 soit abrogée.

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues King et Dalhousie pour des montants subventionnés de 13 491 \$ et de 827 \$, soit un montant total de 14 318 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues King et Dalhousie dont la gestion incombe à la Ville de Huntingdon et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté

Octroi du contrat pour la réfection d'une partie de la toiture de l'usine de filtration

Considérant que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation (Projet TE-01-2017) auprès de deux (2) soumissionnaires pour procéder à des travaux de réfection de la toiture d'une section de l'usine de filtration située sur la rue Châteauguay ;

Considérant l'ouverture publique des soumissions le 18 mai 2017 pour laquelle deux (2) soumissions ont été reçues, dont le résultat de l'ouverture est le suivant :

Soumissionnaires	Montant du contrat (incluant les taxes)
Couverture Germain Thivierge 2012	21 299,12 \$
Couvreur M.L.	24 489,68 \$

Considérant l'analyse des soumissions quant à leur conformité par rapport aux exigences du devis;

16-05-29-4383

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

QUE le conseil municipal octroi le contrat de réfection d'une partie de la toiture de l'usine de filtration au plus bas soumissionnaire conforme soit Couverture Germain Thivierge 2012, pour un montant de 21 299,12 \$ incluant les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat pour la réfection d'une partie de la toiture de l'usine de filtration (Projet TE-01-2017).

Que la dépense soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adopté

Vente des lots 6 016 621 et 6 074 282 à Gestion Imseel Inc.

Considérant la résolution 16-11-07-4232 adoptée le 7 novembre 2016 à l'effet d'autoriser la vente d'une partie du lot 5 852 099 d'une superficie de 8,0 m² et une partie du lot 5 838 705 d'une superficie de 431.2 m² représentant une superficie totale de 439.2 m² à la compagnie Gestion Imseel Inc. représentée par son président monsieur Marc-René Morin, au coût de 100,00 \$, plus les taxes applicables.

Considérant la subdivision cadastrale des lots 5 852 099 et 5 838 705 afin d'implanter les nouveaux lots 6 016 621 et 6 074 282, ce qui a eu pour effet de modifier les numéros de lots inscrits dans la résolution no. 16-11-07-4232 avant la signature de l'acte de vente notarié;

Considérant que ces parties de lots ne font plus partie de la rue projetée Lazure et de la rue Grégoire;

17-05-29-4384

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que la résolution no. 16-11-07-4232 soit abrogée.

Que le Conseil municipal autorise la vente de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots numéro 6 074 282 d'une superficie de 8,0 m² et 6 016 621 d'une superficie de 431.2 m² à la compagnie Gestion Imseel Inc. représentée par son président monsieur Marc-René Morin au coût de 100,00 \$, plus les taxes applicables.

Que cette vente est faite sans aucune garantie de titre ou autre et que l'acheteur consent à prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve.

Que les frais de notaire, d'enregistrement, d'arpenteur et tout autre frais afférent à cette transaction sont sous la responsabilité financière de la compagnie Gestion Imseel Inc.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié.

Adopté

Autorisation- Radiation des mauvaises créances 2015

Considérant que certaines sommes relatives aux taxes municipales et/ou autres recevables requièrent d'être annulées du fait qu'elles sont irrécouvrables, soit :

Acier PDF Inc. – Taxes municipales	4 160.67 \$
Entreprises Indifini Inc. – Taxes municipales	1 865.00 \$
Encans Collins – Taxes municipales	861.64 \$
MLMG Inc. – Taxes municipales	<u>(11.71 \$)</u>
	6 875.80 \$
Maison des jeunes de Huntingdon - autres	<u>156.61 \$</u>
Total	<u>7 032.41 \$</u>

17-05-29-4385

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise la trésorière, madame Johanne Hébert, à radier les comptes à recevoir décrits à la liste ci-dessus pour une somme totale de 7 032.41 \$, et ce, au 31 décembre 2015.

Adopté

Autorisation- Création des excédents affectés pour le Parc Sellar

Considérant que le Conseil municipal désire réserver des sommes pour l'aménagement du Parc Sellar;

Considérant les ventes de lots réalisés dans le secteur de la rue Pilon et Des Anciens-Combattants au cours de 2015 et 2016, dont :

- Construction Fréchette (Lot 5 734 069) 7 796.07 \$
- Gestion Imseel (Lot 3 229 998) 14 135.70 \$
- Clément Allen (Lot 5 734 070) 25 000.00 \$

17-05-29-4386

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon affecte les sommes relatives à la vente des lots du secteur de la rue Pilon et Des Anciens-Combattants à l'excédent affecté – Parc Sellar.

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

17-05-29-4387

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 17.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière